

Question présentée par le député :

M. Bertrand Buchs

Date de dépôt : 9 mars 2015

Question écrite urgente

Le canton va-t-il subventionner la reconstruction du Théâtre de Carouge et pour quel montant ?

En octobre 1969, la République et canton de Genève décide d'octroyer 2 millions de francs pour la construction du Théâtre de Carouge. Cette somme représente 25 % du coût total (8 millions de francs).

En 2008, le Conseil administratif de la Ville de Carouge propose de lancer un concours d'architecture pour rénover le Centre communal (théâtre et salle de fêtes) afin d'améliorer la qualité des installations techniques, la fonctionnalité des installations théâtrales et le bilan énergétique de l'enveloppe des bâtiments. Tous les projets proposent une reconstruction du théâtre. C'est le projet Swan, du bureau lausannois Pont 12, qui est choisi à l'unanimité du jury.

En avril 2013, le Conseil municipal vote l'ouverture d'un crédit de pré-étude.

En avril 2014, le Conseil municipal vote à une large majorité l'ouverture du crédit d'étude. Un référendum est lancé, mais il échoue.

Le Théâtre de Carouge (saison 2013-2014), c'est un taux de fréquentation de 94 %, un nombre de spectateurs de 42 761, un nombre de représentations de 127 à Carouge et 227 en tournée, un nombre d'abonnés de 4 053.

12 % des spectateurs viennent de la commune de Carouge, 22 % de la Ville de Genève, 39 % des communes genevoises, 18 % de la France voisine et 9 % d'autres cantons.

Le projet est estimé à 54 millions. La Ville de Carouge a décidé d'investir le prix estimé de la rénovation du théâtre, soit 21 millions. La Fondation recherche entre 10 et 15 millions auprès de donateurs privés et l'ACG a évoqué un somme de 5 millions. Soit un total d'environ 41 millions. Il resterait 13 millions soit le quart du coût total.

Nous nous retrouvons donc comme en octobre 1969 avec la possibilité de la part du canton d'un financement de 25 %.

Bien moins que les 50 % promis pour la Comédie de Genève, tout en sachant que le projet du Théâtre de Carouge permettra de faire de nettes économies dans les coûts de fonctionnements et n'occasionnera aucun engagement supplémentaire dans l'administration du théâtre.

Depuis plus de 50 ans, le Théâtre de Carouge rayonne en Suisse et dans toute la francophonie. Il est reconnu comme l'un des meilleurs théâtres de création d'Europe. Il fait honneur à notre canton.

Il semble que le Conseil d'Etat ait décidé d'octroyer 5 millions, soit moins de 10 % du coût total.

Est-ce vrai ?

N'y a-t-il pas une inégalité de traitement entre les sommes investies pour la Comédie de Genève et celles évoquées pour le Théâtre de Carouge ?

Peut-on espérer de la part de la République et canton de Genève une somme plus conséquente (entre 10 et 13 millions) ?